

AIR

CABINET D'AVOCATS



Maitres : Mathieu LUKUSA LUFUKONA
Julie MBUYI MBAYI
Abraham NKOGO MBONGA



Delcard KAHUPDA HOPENGO
Innocent KUBIANGANA SOMBA MANYA
Toussaint DIKUTA OMBA

Tous Avocats au Barreau près la Cour d'Appel de Kinshasa/ Matete

Kinshasa, le 04/07/2019

N/Réf : 051/CAMLL/000/07/2019

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DATE : 08 JUL 2019
N° :
HEURE : 7 12h50

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de nos Hommages les plus Dévoués)
 - Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de notre très Haute Considération)
 - Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République;
 - Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité;
 - Son Excellence Monsieur le Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
- Tous à Kinshasa

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
SERVICE COURRIER
Reçu le 08 JUL 2019
N° : - Par : [Signature]

- A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Kasai-Central

à Kananga/ Kasai-Central
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATUKE
Courrier reçu le 08 JUL 2019
Sous le n° 13 030
Heure 12h50

Concerne : Dénonciation des propos haineux et Mensongers du Ministre Provincial de Transport du Kasai-Central

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ
VICE-PRÉMIER MINISTRE
Reçu le 08 JUL 2019
Heure 13h38
Enregistré sous le n° 7748
Par : [Signature]
Signature

A l'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Kasai-Central
à Kananga/ Kasai-Central

Honorable Président,

La Société CREC-7, partenaire du Gouvernement Congolais dans le cadre de la reconstruction, dont nous sommes conseil, nous charge

d'approcher votre autorité pour vous traduire son indignation et vous dénoncer les propos haineux, mensongers et sans constance logique du Ministre Provincial de Transport du Kasai - Central à son égard.

En effet, par voie des réseaux sociaux, ce Ministre Provincial s'est permis sans gêne de déclarer sans vérification de sa part que, la Société CREC-7 spolie la Province du Kasai-Central, méprise les Congolais, exploite les Congolais sur fond d'un contrat léonard signé avec l'Etat Congolais par le truchement des autorités provinciales d'alors ; ainsi que ces Chinois ont violé ledit contrat par l'ouverture de la piste sans qu'ils n'exécutent la contrat comme convenu mais, ils ont érigé des barrières et le péage à l'insu des autorités provinciales et centrales du pays, détruisant des villages. C'est donc un contrat que l'exécutif provincial se devra d'annuler avant d'exiger le remboursement par les Chinois de toutes les sommes reçues de la province, soit 25.000.000 \$ US perçus pour la construction de ladite route et d'autres reçues en raison de péage.

En réalité, la Société CREC-7 regrette que de tels propos soient ceux d'une personne appelée à de hautes responsabilités dans la province qui, s'avise à livrer publiquement sa langue à la presse, introduisant un venin mortel à la population du Kasai-Central incitée à la haine pour s'en prendre sans raison aux Chinois.

Pour mémoire, images à l'appui, le prétendu contrat léonard est l'oeuvre de l'Assemblée Provinciale du Kasai -Central qui l'avait rédigé et adopté avant d'être un contrat de concession entre cette Société et le Gouvernement Congolais. Aussi, les villageois déplacés en faveur de l'érection de cette route Kananga-Kalambo Mbuji ont été indemnisés sans incident depuis 2014. En plus, victime alors de la confiscation de cette route par le Gouvernement Provincial du Kasai -Central qui l'avait abîmée, dégradée; la Société CREC-7 a réhabilité et entretient à ses frais à ce jour cette route qui avait été construite sur fonds propres de cette Société dans le seul but de désenclaver cette province en l'ouvrant sur le port de Lobito en Angola.

De ce fait, notre cliente recourt à votre autorité aux fins de dénoncer ce complot sordide qui se trame au Gouvernement Provincial du Kasai -Central contre ses travailleurs Chinois et sollicite de votre intervention Personnelle pour leur protection.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Honorable Président, en l'assurance de notre patriotisme.

Pour la Société CREC-7

L'un de ses conseils

Mathieu LUKUSA LUFUKONA

Avocat et Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

ONA : 1497



d'approcher votre autorité pour vous traduire son indignation et vous dénoncer les propos baveux, mensongers et sans constance logique du Ministre Provincial de Transport du Kasai - Central à son égard.

En effet, par voie des réseaux sociaux, ce Ministre Provincial s'est permis sans gêne de déclarer sans vérification de sa part que, la Société CREC-7 spolie la Province du Kasai-Central, méprise les Congolais, exploite les Congolais sur fond d'un contrat léonais signé avec l'Etat Congolais par le truchement des autorités provinciales d'alors ; ainsi que ces Chinois ont violé ledit contrat par l'ouverture de la piste sans qu'ils n'exécutent la contrat comme convenu mais, ils ont érigé des barrières et le péage à l'insu des autorités provinciales et centrales du pays, détruisant des villages. C'est donc un contrat que l'exécutif provincial se devra d'annuler avant d'exiger le remboursement par les Chinois de toutes les sommes reçues de la province, soit 25.000.000 \$ US perçues pour la construction de ladite route et d'autres reçues en raison de péage.

En réalité, la Société CREC-7 regrette que de tels propos soient ceux d'une personne appelée à de hautes responsabilités dans la province qui, s'avise à livrer publiquement sa langue à la presse, introduisant un venin mortel à la population du Kasai-Central incitée à la haine pour s'en prendre sans raison aux Chinois.

Pour mémoire, images à l'appui, le prétendu contrat léonais est l'oeuvre de l'Assemblée Provinciale du Kasai -Central qui l'avait rédigé et adopté avant d'être un contrat de concession entre cette Société et le Gouvernement Congolais. Ainsi, les villageois déplacés en faveur de l'érection de cette route Kananga-Kalamba Mbuji ont été indemnisés sans incident depuis 2014. En plus, victime alors de la confiscation de cette route par le Gouvernement Provincial du Kasai -Central qui l'avait abîmée, dégradée; la Société CREC-7 a réhabilité et entretient à ses frais à ce jour cette route qui avait été construite sur fonds propres de cette Société dans le seul but de desensclaver cette province en l'ouvrant sur le port de Lobito en Angola.

De ce fait, notre cliente recourt à votre autorité aux fins de dénoncer ce complot sordide qui se trame au Gouvernement Provincial du Kasai -Central contre ses travailleurs Chinois et sollicite de votre intervention Personnelle pour leur protection.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Honorable Président, en l'assurance de notre patriotisme.

Pour la Société CREC-7
L'un de ses conseils
Mathieu LUKUSA LUFUKONA
Avocat et Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
ONA : 1497

